



Divers régimes des fonctionnaires de l'état

Par **Sophie**, le **01/03/2010** à **11:12**

Bonjour,

Il existe deux régimes de retraite pour les fonctionnaires (ayant plus de 15 ans de services) : celui du Service des Retraites de l'Etat pour les fonctionnaires de l'état et celui de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des collectivités locales (CNRACL) pour les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers.

De quel régime dépendrait un fonctionnaire qui aurait travaillé 8 ans en tant qu'enseignant (fonctionnaire de l'état) puis 7 ans dans la fonction publique hospitalière ?

Ce fonctionnaire pourrait-il bien bénéficier, s'il a trois enfants, de la retraite anticipée ?

Devra t-il dialoguer avec le service des retraites de l'état ou la cnracl ?

Merci d'avance pour une réponse.

Sophie